

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 20 avril 2011

FEVIA soutient la législation européenne sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire, se félicite des résultats du vote d'hier dans la Commission Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire du Parlement européen sur le projet de règlement sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires. Une dérogation pour les petits emballages et une approche plus réaliste concernant la lisibilité des étiquettes, sont notamment un pas dans la bonne direction.

Le nouvel élément le plus important du projet de règlement est "la déclaration de la valeur nutritionnelle" obligatoire, c.à.d. l'indication des principaux nutriments dans le même champ visuel sur l'emballage. Ces nutriments sont : l'énergie, les graisses, les acides gras, les glucides, les sucres, les protéines et le sel. Outre ces substances, les membres du Parlement ont voté hier la mention obligatoire des acides gras trans. FEVIA estime que cette dernière mention n'a pas beaucoup de sens puisque l'Autorité européenne de Sécurité des aliments (EFSA) a récemment confirmé que les acides gras trans ne constituaient plus un problème pour la santé publique, depuis que son utilisation est passée, dans la plupart des Etats membres, en-dessous du niveau maximum de 1% de la prise d'énergie, comme recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé.

FEVIA rappelle que la plupart des emballages mentionnent déjà depuis quelques années la valeur nutritionnelle, sur base volontaire, sous forme de GDA (Repères Nutritionnels Journaliers) par portion. La valeur GDA de l'énergie par portion sur la face avant des emballages est en effet très utile car elle informe le consommateur de la valeur nutritionnelle principale du produit et ceci en un seul coup d'œil. Une récente étude de la *Food Standards Agency* irlandais nous apprend que les consommateurs pensent que l'indication par portion est plus sensée pour faire un choix alimentaire en tout état de cause. (voir annexe).

Néanmoins, les membres du Parlement se sont prononcés hier sur l'indication obligatoire de la valeur énergétique par 100g/100ml sur la face avant de l'emballage et en plus par portion, sur base volontaire. Ceci conduirait à une complication superflue et à une confusion pour le consommateur puisque la valeur énergétique est déjà mentionnée par 100g/100ml à côté de toutes les autres valeurs nutritionnelles (souvent sur la face arrière de l'emballage) de façon à permettre la comparaison des produits.

FEVIA se réjouit du soutien des membres du Parlement afin de prévoir une dérogation sur la déclaration nutritionnelle pour les petits emballages (surface imprimable de 80cm² maximum).

FEVIA est également satisfaite de l'approche réaliste des membres du Parlement au niveau de la lisibilité. Ils reconnaissent que d'autres critères (comme les caractères, le contraste, la taille des lignes et des caractères etc....) jouent effectivement un rôle à cet égard. Il est cependant décevant que les membres du Parlement reviennent à une taille de caractère minimale, alors que cette disposition avait été supprimée lors de la première lecture du Parlement. S'il faut quand-même imposer une taille minimale, FEVIA estime que celle-ci ne devrait pas dépasser 1 mm.

FEVIA REPRESENTE

• entreprises (2009):	5.146
• travailleurs (2009):	89.131
• chiffre d'affaires (2009):	38.687 mio €
• valeur ajoutée (2009):	6.178 mio €
• exportations (2009):	17.288 mio €
• importation (2009):	13.105 mio €
• investissements (2009):	1.159 mio €



Federatie Voedingsindustrie vzw ■ Fédération de l'Industrie Alimentaire asbl

En outre, FEVIA se préoccupe toujours de l'élargissement de la mention obligatoire du pays d'origine (p.ex. pour les denrées alimentaires composées d'un seul ingrédient), proposé par les membres du Parlement. Plusieurs Etats membres, dont la Belgique, ont pourtant insisté pour qu'une étude d'impact soit réalisée afin d'évaluer d'abord la valeur ajoutée de cette obligation pour les consommateurs ainsi que la faisabilité pour l'industrie.

Enfin, il est difficile de comprendre que les membres du Parlement aient accordé leur soutien à la proposition de rendre possible des systèmes nationaux d'information alimentaire supplémentaires par Etat membre. Ceci aboutira inévitablement à une fragmentation du marché européen. Au niveau du marché belge, où les consommateurs trouvent une offre de denrées alimentaires qui provient de différents pays, la situation risque en plus de devenir très compliquée suite à ces systèmes nationaux divergents.

En juillet, le Parlement européen se prononcera définitivement en session plénière sur le projet de règlement sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires. FEVIA espère que, d'ici là, un accord pourra être trouvé entre les institutions européennes (Conseil des Ministres, Commission et Parlement) pour réorienter ce projet dans le sens expliqué ci-dessus, en vue d'une simplification réelle des étiquettes et une amélioration de l'information des consommateurs.

Personne de contact: Chris Moris, 0475 80 58 39

FEVIA REPRESENTE

• entreprises (2009):	5.146
• travailleurs (2009):	89.131
• chiffre d'affaires (2009):	38.687 mio €
• valeur ajoutée (2009):	6.178 mio €
• exportations (2009):	17.288 mio €
• importation (2009):	13.105 mio €
• Investissements (2009):	1.159 mio €